

NOTE D'INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES



ESPRIT LIBRE RÉFÉRENCE/INITIATIVE

Informations commerciales au 01/05/2015

► L'ESSENTIEL

La Convention Esprit Libre est une offre globale de produits et de services que le Client peut compléter en choisissant les options qui lui conviennent. Cette Convention organise également la gestion du compte de dépôt à vue en euros : elle définit les modalités d'ouverture, de fonctionnement et de clôture de ce compte.

► CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Éligibilité

Cette Convention est réservée à toute personne physique mineure émancipée ou majeure capable et ne faisant pas l'objet d'une mesure de protection juridique, âgée d'au moins 18 ans n'agissant pas pour ses besoins professionnels.

La convention Esprit Libre Initiative s'adresse aux Clients âgés de 18 à 24 ans. La Convention Esprit Libre Référence s'adresse aux Clients âgés d'au moins 25 ans.

Toutefois, la Convention ne s'applique pas :

- aux personnes physiques qui ont sollicité auprès de la Banque de France la désignation d'un établissement qui sera alors tenu de fournir gratuitement un ensemble de produits et services. En pareille situation, la Banque leur propose la convention « services bancaires de base », adaptée aux exigences légales et réglementaires.
- aux personnes physiques non titulaires d'un chéquier. La Banque leur propose une convention spécifique comportant une gamme de moyens de paiement alternatifs.

Modalités de signature de la Convention

Les conditions générales et les conditions particulières de la Convention Esprit Libre sont signées par le Client à l'agence BNP Paribas teneur du compte à ouvrir. Un exemplaire de la Convention Esprit Libre est conservé par le Client.

Délai de rétractation

Le Client bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires révolus à compter de la date de signature de la Convention Esprit Libre. Il peut exercer ce droit de rétractation en retournant à la Banque le formulaire de rétractation joint à la Convention par lettre recommandée avec accusé de réception avant expiration du délai de 14 jours, à l'adresse indiquée sur le formulaire de rétractation, après l'avoir rempli, daté et signé.

Commencement d'exécution

Le Client peut demander à la Banque un commencement d'exécution de la Convention pendant le délai de rétractation sans toutefois renoncer au droit de rétractation qui reste acquis. Sauf accord de la part du Client, la Convention ne peut commencer à être exécutée qu'à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours.

Portée et incidences de la rétractation

En cas de rétractation, le Client doit restituer à la Banque toutes les sommes perçues au titre de sa Convention, dans les meilleurs délais et au plus tard dans le délai de 30 jours à compter du jour de sa notification de rétractation. De son côté, la Banque doit restituer au Client toutes les sommes perçues dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours à compter de la réception de la notification de rétractation du Client.

Si la rétractation porte sur l'ouverture de compte, tous les produits et services d'Esprit Libre et les options choisies font également l'objet de la rétractation.

Si la rétractation porte sur l'un des produits ou services retenus en option, Esprit Libre sera maintenu sans le produit ou le service objet de la rétractation.



Abonnement

La cotisation de l'offre groupée varie en fonction de la formule et des options choisies et est prélevée mensuellement le dernier jour de chaque mois.

	Carte principale	Visa Plus	Visa Electron	Visa Classic	Visa Premier	Visa Infinite	Sans Carte
Les essentiels	Initiative (18-24 ans)						
	Carte	0,85 €	1,30 €	1,75 €	5,50 €	-	-
	BNP Paribas Sécurité	1,10 €	1,10 €	1,10 €	-	-	-
	BNP Paribas Sécurité Plus	-	-	-	1,50 €	-	-
	Tarif mensuel par formule	1,95 €	2,40 €	2,85 €	7,00 €	-	-
	Référence, Premier, Infinite (à partir de 25 ans)						
	Carte	-	2,50 €	3,30 €	10,55 €	26,90 €	-
	BNP Paribas Sécurité	-	2,10 €	2,10 €	-	-	-
	BNP Paribas Sécurité Plus	-	-	-	2,70 €	2,70 €	2,70 €
	Assurcompte	-	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €
	Situation Formule 1	-	-	-	-	-	2,35 €
	Tarif mensuel par formule	-	5,50 €	6,30 €	14,15 €	30,50 €	5,95 €
	Cascade	Services complémentaires Offerts					
	Solde Messagerie Service						
	2 virements permanents agence						
2 chèques de banque par an							

OPTIONS EL INITIATIVE / RÉFÉRENCE PREMIER, INFINITE (MENSUALITÉS SUPPLÉMENTAIRES)							
Les optionnels	2 ^{ème} carte Visa Plus	1,05 €	1,05 €	-	-	-	-
	2 ^{ème} carte Visa Electron	-	1,30 €	1,30 €	-	-	-
	2 ^{ème} carte Visa Classic	-	-	1,70 €	1,70 €	1,70 €	-
	2 ^{ème} carte BNP Net (18-24 ans)	-	-	1,70 €	1,70 €	-	-
	2 ^{ème} carte BNP Net	-	-	2,15 €	2,15 €	2,15 €	-
	2 ^{ème} carte Visa Premier	-	-	-	5,50 €	5,50 €	-
	2 ^{ème} carte Visa Infinite	-	-	-	-	14,15 €	-
	Facilité de Caisse Personnalisée (avec seuil de perception d'agios) à partir de 25 ans pour les 18-24 ans	- 0,70 €	2,10 € 0,70 €	2,10 € 0,70 €	2,10 € 0,70 €	2,10 € -	2,10 € -
	BNP Paribas Sécurité Plus à partir de 25 ans pour les 18-24 ans	- 0,40 €	0,60 € 0,40 €	0,60 € 0,40 €	- -	- -	- -
	Assurcompte Plus	-	2,30 €	2,30 €	2,30 €	2,30 €	2,30 €
	Situation Formule 1	2,35 €	2,35 €	2,35 €	2,35 €	2,35 €	-
	Situation Reflets	3,25 €	3,25 €	3,25 €	3,25 €	3,25 €	0,90 €
	Les Servissimes	3,40 €	3,40 €	3,40 €	3,40 €	3,40 €	3,40 €
Option Couple (*)	1,05 €	1,30 €	1,70 €	5,50 €	14,15 €	1,10 €	

(*) Option Couple : facilité de caisse et seconde carte de même niveau que la 1^{re}, sur un 2^e compte

Esprit Libre « A », avec une carte Visa Plus ou une carte Visa Electron et sans facilité de caisse, suite à un incident de paiement sur le compte : de 1,95 € à 6,10 € pour les Essentiels.

► CARACTÉRISTIQUES ET FONCTIONNEMENT

Les produits et services d'Esprit Libre

1 / Esprit Libre Référence (pour les personnes âgées d'au moins 25 ans)

Esprit Libre Référence se décline en différentes formules : Esprit Libre Electron « A », Esprit Libre Electron, Esprit Libre Visa, Esprit Libre Premier, Esprit Libre Infinite et Esprit Libre « sans carte ».

Quelle que soit la formule choisie, le Client bénéficie :

- **d'une carte bancaire** (à l'exception de la formule Esprit Libre sans carte) ;

Les cartes proposées dans Esprit Libre Référence sont les suivantes : la Carte Visa Electron, la Carte Visa Classic, la Carte Visa Premier ou la Carte Visa Infinite ;

- **des Services en Ligne**

Les Services en Ligne regroupent un ensemble de services de banque en ligne (téléphone, Internet, téléphone mobile...).

Les Services en Ligne permettent au Client de consulter et de gérer ses comptes et ses contrats d'assurance vie et de capitalisation, de souscrire certains produits proposés par la Banque, d'effectuer des opérations sur ses titres financiers, de faire des demandes de versement et d'arbitrage sur ses contrats d'assurance vie et de capitalisation, d'obtenir des informations et des conseils bancaires et financiers ;

- **d'une assurance pour ses moyens de paiement BNP Paribas Sécurité ou BNP Paribas Sécurité Plus (Assureur : Cardif Assurances Risques Divers et Assisteur : Axa Assistance France Assurance)⁽¹⁾**

La gamme BNP Paribas Sécurité assure le Client en cas de perte ou de vol de ses chèquiers, cartes bancaires, et de ses papiers officiels, et en cas d'utilisation frauduleuse de son téléphone mobile ;

- **d'un contrat collectif de Prévoyance « décès accidentel » Assurcompte (Assureur : Cardif Assurance Vie)⁽¹⁾**

Assurcompte garantit le versement d'un capital aux bénéficiaires, en cas de décès de chacun des adhérents.

- **et dans certains cas, d'un service de suivi et de gestion de ses comptes : Situation**

Situation permet au Client de suivre les opérations enregistrées sur son compte de dépôt et ses comptes d'épargne et de bénéficier d'une vision synthétique et globale de ses placements et de ses crédits grâce aux relevés de compte personnalisés et aux synthèses qui lui sont adressées.

2 / Esprit Libre Initiative (pour les personnes âgées de 18 à 24 ans)

Esprit Libre Initiative se décline en différentes formules : Esprit Libre 18-24 Electron « A », Esprit Libre 18-24 Plus, Esprit Libre 18-24 Electron, Esprit Libre 18-24 Visa, Esprit Libre 18-24 Premier. Quelle que soit la formule choisie, le Client bénéficie :

- **d'une carte bancaire**

Les cartes proposées dans Esprit Libre Initiative sont les suivantes : la Carte Visa Electron, la Carte Visa Plus, la Carte Visa Classic ou la Carte Visa Premier ;

- **des Services en Ligne**

Les Services en Ligne regroupent un ensemble de services de banque en Ligne (téléphone, Internet, téléphone mobile...).

Les Services en Ligne permettent au Client de consulter et de gérer ses comptes et ses contrats d'assurance vie et de capitalisation, de souscrire certains produits proposés par la Banque, d'effectuer des opérations sur ses titres financiers, de faire des demandes de versement et d'arbitrage sur ses contrats d'assurance vie et de capitalisation, d'obtenir des informations et des conseils bancaires et financiers ;

- **d'une assurance pour ses moyens de paiement BNP Paribas Sécurité ou BNP Paribas Sécurité Plus (Assureur : Cardif Assurances Risques Divers et Assisteur : Axa Assistance France Assurance)⁽¹⁾**

La gamme BNP Paribas Sécurité assure le Client en cas de perte ou de vol de ses chèquiers, cartes, portemonnaie électronique Monéo et ses papiers officiels, et en cas d'utilisation frauduleuse de son téléphone mobile.

3/ La Facilité de caisse (Esprit Libre Initiative et Esprit Libre Référence)

> La facilité de caisse permet au Client d'effectuer des paiements ou des retraits au débit de son Compte dans la limite du montant fixé entre 300 € et 30000 €.

> Sauf pour Esprit Libre Electron A, le Client peut, s'il le souhaite, bénéficier chaque mois et pour une durée qui ne saurait dépasser 15 jours par mois, une facilité de caisse personnalisée Esprit Libre dans la limite du montant fixé.

> Lorsque le Client n'a pas choisi de bénéficier de la facilité de caisse personnalisée d'Esprit Libre, il bénéficiera alors, sauf exception, d'une facilité de caisse automatique dont les caractéristiques sont les suivantes :

(1) La présentation et les modalités de souscription des produits d'assurance seront directement communiquées par la Banque.

- montant de 100 € pour une durée maximale de 15 jours par période de 30 jours;
- minimum forfaitaire d'agios par trimestre (non compris dans le TAEG) de 5 €.
- > L'utilisation de la facilité de caisse donne lieu à la perception par la Banque d'intérêts au taux spécifié dans le Guide des conditions et tarifs et disponible en agence ou sur notre site www.bnpparibas.net (coût de connexion selon fournisseur d'accès). Ces intérêts sont perçus trimestriellement et calculés sur 365 ou 366 jours. Les intérêts dus et non payés sont portés au débit du Compte.
- > Exemple : si vous utilisez votre facilité de caisse automatique pendant 15 jours, au taux de 15,90 %, le TAEG ressort à 17,19 %. Si vous dépassez votre autorisation de 10 % pendant 10 jours, au taux de 18,40 % incorporant la majoration ci-dessous, le TAEG ressort à 17,42 %.

Le compte de dépôt

Le Client bénéficie d'un compte de dépôt dans le cadre de la Convention Esprit Libre.

Le Client dispose librement de ses avoirs sur son compte de dépôt.

La Banque enregistre les opérations de dépôts et de retraits effectuées sur le compte par le Client ou ses mandataires.

La convention Esprit Libre définit les règles applicables aux dépôts et retraits d'espèces en euros, aux virements émis ou reçus par la Banque, aux prélèvements SEPA en euros.

La Convention précise également les modalités d'obtention, de fonctionnement et de retrait de chèques, ainsi que celles applicables aux cartes bancaires précitées.

La tarification

Les conditions et tarifs applicables au compte de dépôt figurent dans le guide des conditions et tarifs remis lors de la signature de la Convention Esprit Libre. Ils sont également disponibles en agence et sur le site internet : www.bnpparibas.net. (coût de connexion selon fournisseur d'accès)

Toute modification de cette tarification est communiquée par écrit au Client deux mois avant la date d'application de la nouvelle tarification,

notamment par le biais de son relevé de compte ou sur tout autre support durable. L'absence de contestation de la part du Client avant la date d'application de la modification du tarif, vaut acceptation de sa part du nouveau tarif.

► DURÉE DE LA CONVENTION

La Convention Esprit Libre est conclue pour une durée indéterminée.

La clôture du compte de dépôt entraîne la résiliation de la Convention Esprit Libre.

Esprit Libre Initiative étant conçu pour les clients âgés de 18 à 24 ans, la Convention est automatiquement résiliée quatre mois après sa date anniversaire qui suit le 25^e anniversaire du Client. Une formule d'Esprit Libre Référence sera proposée au Client.

► LANGUE

La langue utilisée durant la relation précontractuelle et la langue de la Convention est le français. D'un commun accord avec la Banque, le Client choisit d'utiliser le français durant la relation contractuelle.

► LOI APPLICABLE

La loi applicable aux relations précontractuelles et à la Convention est la loi française.

► RÉSOUDRE UN LITIGE

Le client peut saisir en premier lieu son conseiller ou le Directeur de son Agence pour lui faire part de ses interrogations ou de son mécontentement au cours d'un entretien à l'agence, par téléphone sur leur ligne directe (appel non surtaxé) ou par courrier.

Si aucune solution n'a pu être trouvée, le Client peut contacter par écrit le Responsable Relations Clients dont dépend son agence. Ses coordonnées sont disponibles en agence et sur le site Internet : www.bnpparibas.net (coût de fourniture d'accès à Internet).

Dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation par BNP Paribas, le Client reçoit la confirmation de sa prise en charge. Si des recherches sont nécessaires, la réponse définitive est communiquée au Client dans un délai de 2 mois maximum.

Lorsque les recours internes sont épuisés (en cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation ou si aucune réponse à la réclamation du Client n'a été apportée dans un délai de 2 mois), le Médiateur auprès de BNP Paribas peut être saisi de tout litige portant sur les services ou produits bancaires, financiers et d'assurance commercialisés par la banque.

Sont exclus les litiges relevant de la politique générale de BNP Paribas (par exemple: la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits...) et ceux concernant les performances de produits liées aux évolutions des marchés.

Sous peine d'irrecevabilité, la saisine du Médiateur doit s'effectuer obligatoirement en langue française:

- en ligne sur le site bnpparibas.net menu "Votre banque" puis rubrique "Contactez-nous",
- ou par voie postale à l'adresse suivante:

Médiateur auprès de BNP Paribas
Clientèle des Particuliers
ACI CIHRCC1
75450 PARIS CEDEX 09

Le Médiateur est tenu de statuer dans un délai de deux mois à compter de la réception du courrier du Client. À l'issue de ce délai, le Médiateur recommande une solution au litige en langue française. La médiation est gratuite pour le Client.

Les constatations, les déclarations et les avis rendus ne peuvent être ni produits ni invoqués à l'occasion de toute autre procédure que celle de la médiation sans l'accord des parties.

La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le Client à l'égard de BNP Paribas pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

La Charte de la Médiation est consultable sur le site www.bnpparibas.net (coût de fourniture d'accès à Internet) et peut être obtenue sur simple demande.

► CHOIX D'UNE JURIDICTION

En cas de litige, il est fait attribution de compétence aux seuls tribunaux français et conformément aux dispositions des articles 42 et suivants du nouveau Code de procédure civile.

► GARANTIE DES DÉPÔTS

En application des articles L. 312-4 et suivants du Code monétaire et financier, relatifs à la garantie des dépôts, la Banque est adhérente du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.

► INFORMATIONS UTILES

Coordonnées de CARDIF Assurances Risques Divers, d'AXA Assistance France et de CARDIF Assurance Vie:

Cardif Assurance Risques Divers: Entreprise régie par le Code des assurances - SA au capital de 16 875 840 euros - 308 896 547 RCS Paris - Siège social: 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris CEDEX 09 - Bureaux: 8, rue du Port- 92728 Nanterre CEDEX

AXA Assistance France
Entreprise régie par le Code des assurances - SA au capital de 26 840 000 euros - 311 338 339 RCS NANTERRE
Siege social : 6 rue André Gide - 92320 Châtillon

Cardif Assurance Vie: Entreprise régie par le Code des assurances - SA au capital de 717 559 216 euros - 732 028 154 RCS Paris- Siège social: 1 boulevard Haussmann- 75009 Paris- CEDEX 09- Bureaux: 8, rue du Port 92728 Nanterre CEDEX.

COORDONNÉES DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION :

Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution
61, rue Taitbout - 75436 PARIS CEDEX 09

